

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M DONNET Louis, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, Mme COLLOMB Valérie, Mme GAFFET Muriel, M CROUZET André, M SCHMITT Yann, Mme DELAY Marie-Anne, Mme GONOD Pascale

Absents : M MEGER Jean-Luc, M REYNAUD Guillaume,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme FLAVIGNY Ghislaine a été nommée secrétaire

Les autorisations d'urbanisme depuis le dernier Conseil sont expliquées, la DIA 467 ne fait pas l'objet de préemption.

Etablissement Public Foncier (EPF) (délib 2019-596)

Monsieur le Maire soumet au Conseil un avenant n°1 à la convention signée avec l'EPF. Le Conseil

- décide à l'unanimité de valider la convention telle que présentée, portant la durée de la convention à 7 ans en place de 5 ans, et portant le montant de l'engagement de l'EPF de 450 000€ à 1 090 000€,
- dit que les autres conditions sont réputées dans les articles de l'avenant,
- autorise Monsieur le Maire, à défaut son représentant, à signer la convention et tout document permettant cette décision.

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE avec Bouygues Télécom (délib 2019-597)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE sur la parcelle AB11 située chemin de la Vigie. Celle-ci sera valable jusqu'au 8 décembre 2024 et permettra l'intervention de Bouygues pour l'implantation d'installation et équipements techniques dans une tranchée de 1250m sur la piste d'accès à la tour de Guet d'Estézargues – territoire communal de Domazan).

En conséquence, une indemnité de 1 250€ /an sera versée par Bouygues télécom à la commune. La première année l'indemnité sera de 2 437€ (1 250€ + arriérés).

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour l'ensemble des réseaux de télécommunication (délib 2019-598)

Le Conseil porte la décision d'instaurer la RODP pour l'ensemble des réseaux télécom et demande à Monsieur le Maire de créer des arrêtés pour les prestataires concernés.

En conséquence Monsieur le Maire crée l'arrêté 2019-856 de permission de voirie au bénéfice d'un opérateur de télécommunication BOUYGUES TELECOM.

CONVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET LA MAINTENANCE DU CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES RD235 ET 108 ET SES ABORDS - AVENANT N°1 (délib 2019-599)

Le Conseil approuve le projet d'avenant à la convention pour les travaux d'aménagement paysager et la maintenance du carrefour giratoire entre les RD235 et 108 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, et l'autorise à le signer.

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES BUDGETS DU RECEVEUR PRINCIPAL Madame POUGET Marie Laurence et M. FAURE Patrice (délib 2019-600)
Complète et remplace la délibération 2019-580 du 11 avril 2019

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100%
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. FAURE Patrice, receveur municipal du 01/01 au 31/03/2019 puis à Mme POUGET Marie-Laurence, receveur municipal à compter du 1/04/2019
- De leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€

MISE A JOUR DU Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

A Capelli explique au Conseil la demande de mise à jour du PCS avec l'ajout d'une annexe déclarant les stations-services les plus proches dans le but de ravitaillement en carburant pour les véhicules de secours.

Motion contre le projet de la nouvelle organisation des services des finances publiques pour le département du Gard - démantèlement des services du Ministère des Finances (délib 2019-601)

Dans les circonstances actuelles présentées par la DDFIP du Gard en son projet dit de « géographie revisitée » concernant ses implantations sur le département à l'horizon 2022, les 22 sites actuels des Trésoreries seraient ramenés à 6.

- Le Conseil demande Le gel de la réforme et l'ouverture de discussions avec les collectivités, la prise en compte des conséquences pour la commune de Domazan et toutes les communes et intercommunalités du secteur ainsi que les administrés, en particulier les plus vulnérables socialement, qui seront soumis à un risque d'isolement, manque d'assistance et de lien avec l'Administration. Le risque d'un désert des finances publiques compte tenu de la disparition des Trésoreries d'Aramon et Uzès qui touche directement les relations fiscales et financières avec la commune de Domazan est non négligeable et non sans conséquence.

Le Conseil s'oppose à cette démarche.

ZTHA : présentation de la phase Réalisation des travaux (délib 2019-602)

JB Mangin présente la situation actuelle des travaux concernant les ZTHA.

Il rappelle la demande de subvention du Conseil auprès de l'Agence de l'eau en juin dernier et explique que celle-ci accorde une subvention de 80% sur le projet (hors acquisitions foncières). Les travaux sont actuellement estimés par le SMAGE à 205 000€, 218 000€ avec les acquisitions. Les terrains à acquérir représentent sur la commune de Domazan 1 300m² + 2 000m². Ils seront des espaces type bassin végétalisés de maximum 1m de profondeur. Les plantes ne nécessiteront pas d'entretien particulier car elles auront la capacité de détruire les UV et pesticides.

Dans ce projet, Domazan reste le porteur de projet. En ce sens, une convention de co-maitrise d'ouvrage devra être signée pour la phase travaux.

Le cout estimé final pour la commune de Domazan est de 34 000€.

Afin de réaliser ce projet une consultation des entreprises est en cours afin de demander de devis pour les relevés topo et mission géotechniques. Ainsi bureau d'études ENTECH pourront établir les

plans définitifs de niveau PROJET des bassins (ZTHA) à réaliser. Les études détaillées (PROJET) permettront également de consolider le montant des travaux.

Schéma Directeur Assainissement : phase travaux

Monsieur le Maire explique que le Département et l'Agence de l'eau associés ont donné un accord verbal de principe pour une subvention à hauteur de 30% chacun.

Ressources Humaines – Contrat groupe assurance statutaire (délib 2019-603 et 2019-604)

Actuellement avec le Cigac (Groupama) le Conseil a délibéré en en février dernier (délib 2019-569) afin de rentrer dans le contrat groupe. Le Centre de gestion ayant fini sa prospection, il propose aux membre du groupe la meilleure offre négociée à savoir Gras Savoye (AXA).

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité décide de changer de prestataire. En effet, le montant actuel de la prestation passe ainsi de 9.18% de la masse salariale à 6.27% pour les agents CNRACL et de 2.08% à 0.88% pour les agents IRCANTEC.

Le nouveau contrat couvre 2020 à 2023 soit 4 ans.

FINANCES – DM2 (délib 2019-605)

Le conseil valide la Décision modificative n°2 telle que

Taxe d'aménagement (délib 2019-606)

Le Conseil maintient sa décision de % de la TAM prise en 2014, à savoir 5% sur le territoire communal sauf sur la zone industrielle à 3.5%.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (délib 2019-607)

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales de débroussaillage (OLD) sont un élément fondamental de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) pour les zones réputées particulièrement exposées à ce risque. Le débroussaillage réglementaire en assurant une rupture de continuité horizontale et verticale de la couverture végétale permet de réduire l'impact des incendies, de protéger la forêt et de faciliter la lutte. La mise en œuvre de cette procédure pouvant être complexe, il importe d'en rappeler les objectifs, de clarifier le rôle de chacun et de corréler les actions pour garantir le succès de cette politique, portée par le ministère en charge des forêts.

Le Conseil de mettre en place la procédure préconisée par la loi.

Sont concernés les propriétaires situés dans la zone d'obligation légale de débroussaillage :

- * habitations en interface avec la forêt
- * habitats isolés

La procédure de mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillage sera effectuée de la façon suivante :

- Une première phase, nécessaire, d'information par l'envoi d'un courrier aux personnes concernées par le débroussaillage
- Une seconde phase de contrôle effectif : - un premier contrôle sera organisé par la Mairie.

AFFAIRE de PERIL IMMINENT parcelle AD423 (délib 2019-608)

Vu l'affaire de péril imminent en cours et au regard de l'estimation faite par une agence immobilière, le Conseil décide de poursuivre la procédure.

TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE (délib 2019-609 à 2019-6012)

Le Conseil valide le projet de travaux en cœur de village prévu pour 2020 et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat, de la Région et du SMEG.

QUESTIONS DIVERSES

Livre DOMAZAN Tome 2

Pascale Gonod explique au Conseil le travail en cours sur la réalisation du tome 2 du livre sur Domazan et ses familles, couvrant 1930 à 1970. Elle soumet les devis reçus et propose de continuer dans ces travaux. Le Conseil acquiesce.

Projet Film à la Médiathèque

A Capelli informe le Conseil de l'aboutissement du projet de M. Azoulay concernant la diffusion à titre privé d'œuvres cinématographiques des années 20. Ce projet faisant l'objet de diffusion culturelle dans un cadre privé, une convention de mise à disposition des locaux de la médiathèque sera établie à titre exceptionnel entre M. Azoulay et la mairie.

Inauguration du cross-fit et Eclairage du stade

Ghassan Fayad fait un bilan positif de l'inauguration du stade et de la fréquentation de celui-ci, des aires de jeux et du cross-fit par la domazanais et par les gens des villages alentour.

Le Conseil soulève l'idée de poser des mats solaires afin de permettre un éclairage du stade et des structures de jeux et de cross-fit dans les semaines à venir. Des devis sont en cours.

Cantine

Laurent Senot propose au Conseil le changement de la vaisselle de la cantine qui date de l'ouverture de celle-ci en 1992. Le Conseil accepte.

Projet rénovation du cœur de village

Louis DONNET annonce au Conseil qu'une réunion publique se tiendra le 28 octobre au foyer pour présenter le projet de rénovation du cœur de village. Elle sera menée par l'architecte en charge de ce dossier.

Haut Débit

Une autre réunion publique aura lieu le 18 novembre à 18h30. Elle concernera le Haut Débit et sera menée par SFR-[FTTH](#) dans le projet global [OUWI](#).Gard.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.